

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

88290



CONSEIL MUNICIPAL

11 AVRIL 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.

Présents : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Jean Paul ARNOULD / Mme Laurie FRICKER / M Fernand HUCHER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Erik GRANDEMANGE / M Jean Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / M Amandio NETO / M Georges-Filipe NETO / Mme Valérie BERI / M Geoffrey GRISWARD.

Excusés : M Fabrice TROMBINI / Mme Nelly BURDEVET / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Sylvain MASSON / Mme Linda MOREIRA / Mme Nathalie PERRIN / Mme Laetitia RODRIGUES / M Jonathan MANGIN / M Michael HERZOG.

Procurations : Mme Nelly BURDEVET à Mme Valérie BERI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE à Mme Evelyne TOUSSAINT / M Sylvain MASSON à Mme Myriam PERRIN / Mme Laetitia RODRIGUES à M Erik GRANDEMANGE / Mme Linda MOREIRA à M Amandio NETO / Mme Nathalie PERRIN à Mme Laurie FRICKER / M Jonathan MANGIN à M Georges-Filipe NETO / M Michael HERZOG à M Hervé VAXELAIRE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Geoffrey GRISWARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

N°48/2024 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **COMMUNE 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	4 194 528.00 €
Recettes	4 194 528.00 €

Investissement

Dépenses	2 084 912.00 €
Recettes	2 084 912.00 €

N°49/2024 – BUDGET PRIMITIF FORET 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **FORET 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	167 680.00 €
Recettes	167 680.00 €

Investissement

Dépenses	77 445.73 €
Recettes	77 445.73 €

N°50/2024 – BUDGET PRIMITIF CENTRE AQUALUDIQUE 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

04 voix contre : FRICKER (1), GRANDEMANGE (2), DESILVESTRE (1)
08 abstentions : FRICKER (1), TOUSSAINT (1), GRISWARD (1),
FIORELLI (1), Georges-Filipe NETO (2), BERI (2)
09 voix pour : TOUSSAINT (1), VAXELAIRE (2), ARNOULD (1),
HUCHER (1), PERRIN (2), Amandio NETO (2)

➤ **Adopte** le budget primitif **Centre Aqualudique 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 58 777.73 €
 Recettes 58 777.73 €

Investissement

Dépenses 4 606 708.78 €
 Recettes 4 606 708.78 €

N°51/2024 – BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **LOTISSEMENT 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 791 678.86 €
 Recettes 1 791 678.86 €

Investissement

Dépenses 2 302 423.83 €
 Recettes 2 302 423.83 €

N°52/2024 – BUDGET PRIMITIF REGIE CULTURE ANIMATIONS 2024

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations du 18 mars 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **Régie Culture Animations 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 62 000.00 €
Recettes 62 000.00 €

N°53/2024 – BUDGET PRIMITIF REGIE DE CHAUFFAGE 2024

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de Chauffage du 19 mars 2024

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Adopte** le budget primitif **Régie de Chauffage 2024** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 524 139.00 €
Recettes 524 139.00 €

Investissement

Dépenses 1 960 119.32 €
Recettes 1 960 119.32 €

N°54/2024 – MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial actuellement applicable aux tarifs des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) organisés par la Commune de Saulxures sur Moselotte avait été fixé par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2022.

Les tranches suivantes avaient été adoptées pour l'application des différents tarifs :

N° 1 : Quotient supérieur à 1 200 €
N° 2 : Quotient entre 700 € et 1 200 €
N° 3 : Quotient inférieur à 700 €

Le quotient familial se calcul selon la formule suivante :

QF = (ressources de l'année N-1/12 + prestations familiales du mois en cours)/nombre de parts.

(1 couple = 2 part - ½ part par enfant - 1 part pour le 3^{ème} enfant – un enfant en situation de handicap compte pour 1 part)

QF supérieur à 1200 € : application du tarif plein
QF entre 700 € et 1 200 € : application d'un tarif réduit
QF inférieur à 700 € : application d'un tarif réduit

La CAF des Vosges a réévalué le quotient familial à **750 €** en 2024.

Il est donc préconisé de modifier cette valeur pour l'application des tarifs des services d'accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

➤ **Porte** le quotient familial applicable à la tarification des ALSH communaux à 750 €.

N°55/2024 – TARIFS ALSH

Depuis plusieurs années la commune de Saulxures/Moselotte accueille dans ses différents centres de loisirs, de nombreux enfants et jeunes extérieurs à la commune.

Après avis favorable de la Commission Vie Sociale réunie le 09 avril, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle tarification pour les enfants et jeunes des communes non conventionnées avec Saulxures.

Le projet de tarification tient compte du nouveau quotient familial préconisé par la CAF.

PLANET KIDS ET ANIM'ADOS

	SAULXURONS ET COMMUNES CONVENTIONNEES			COMMUNES NON CONVENTIONNEES			
		Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours	Semaine de 3 jours	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours	Semaine de 3 jours
<i>La semaine toute la journée</i>	PLEIN TARIF	60	48	36	80	64	48
	TARIF REDUIT QF ENTRE 751 € et 1 200 €	57	45	33	76	61	46
	TARIF REDUIT QF INFERIEUR OU EGAL A 750 €	54	42	30	72	58	44
<i>La semaine de 3 demi-journées et 2 journées</i>	PLEIN TARIF	40	32	24	50	40	30
	TARIF REDUIT QF ENTRE 751 € ET 1 200 €	38	30	22	48	38	28
	TARIF REDUIT QF INFERIEUR OU EGAL A 750 €	36	28	20	43	36	26

CAMP ADOS

		SAULXURONS ET COMMUNES CONVENTIONNEES	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
		<i>La semaine</i>	PLEIN TARIF
TARIF REDUIT QF ENTRE 751 € ET 1 200 €	95		124
TARIF REDUIT QF INFERIEUR OU EGAL A 750 €	90		118

MINI SEJOUR ADOS

		SAULXURONS ET COMMUNES CONVENTIONNEES	COMMUNES NON CONVENTIONNES
<i>La semaine</i>	PLEIN TARIF	60	80
	TARIF REDUIT QF ENTRE 751 € ET 1 200 €	57	76
	TARIF REDUIT QF INFERIEUR OU EGAL A 750 €	54	72

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Adopte** les nouveaux tarifs ALSH susvisés.

N°56/2024 – GRILLE TARIFAIRE DU DISPOSITIF « CANTINE A 1 EURO »

Par délibération du 15 février dernier, le Conseil Municipal avait validé la participation de la commune de Saulxures au dispositif « cantine à 1euro ».

Il convient dès lors, pour la rentrée 2024, de définir les tarifs spécifiques à ce dispositif et de valider le quotient familial applicable.

TARIFS ACTUELS

	DUREE	0/700	701/1400	1401 et +
ACCUEIL JUSQU'A 12 H 15	0,50 h	1,90 €	2,00 €	2,10 €
RESTAURATION + ACCUEIL PERISCOLAIRE	1,75 h	5,00 €	5,25 €	5,50 €

GRILLE TARIFAIRE CANTINE A 1 €

	DUREE	0/1000	1001/1400	1401 et +
ACCUEIL JUSQU'A 12 H 15	0,50 h	1,90 €	2,00 €	2,10 €
REPAS		1 €	3 €	3 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE (Temps de garde)	1,75 h	2 €	2.25€	2.50€

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Adopte** la grille tarifaire et les quotients familiaux proposés.

N°57/2024 – TARIFS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE FORME

De nouveaux créneaux horaires d'ouverture de l'espace musculation, notamment le dimanche, sont soumis au Conseil Municipal après avis favorable de la Commission Vie Sociale.

ANNEE 2023 2024

Lundi	10H00-21H30
Mardi au Vendredi	8H30-21H30
Samedi	8H00-18H00

ANNEE 2024 2025

Lundi au Samedi	8H15-21H30
Dimanche	9H30-13H00

Ces horaires entreraient en vigueur à partir de septembre 2024.

Parallèlement à ces nouveaux horaires d'ouverture et compte tenu de l'augmentation envisagé du nombre de cours pour les adhérents, il est également proposé d'adopter de nouveaux tarifs suivant le tableau annexé au prérapport.

Il est précisé que le tarif groupe s'applique aux groupes de 10 personnes et plus.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le tableau des tarifs de l'Espace Forme

➤ **Adopte** les nouveaux horaires d'ouverture et le tableau des tarifs de l'Espace Forme du Géhan annexé à la présente délibération, avec effet au 01^{er} septembre 2024.

N°58/2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE FORME AVEC LE SDIS

Il est proposé de conclure une convention avec le SDIS afin de permettre aux sapeurs-pompiers de Saulxures d'accéder gratuitement à l'espace musculation le dimanche de 7 H 30 à 9 H 30.

Après délibération, le Conseil Municipal,

21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu la convention annexée au prérapport,

➤ **Décide** la conclusion de la convention susvisée avec le SDIS et autorise M le Maire à la signer.

N°59/2024 – MOTION ADEMAT

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal une proposition de motion portant soutien de l'Hôpital de Remiremont initiée par l'association ADEMAT-H (Association pour la Défense, le Maintien et l'Amélioration de la Maternité et de l'Hôpital de Remiremont) a été adressée aux conseillers municipaux.

Les conseillers étaient invités, si besoin, à amender cette motion, notamment s'agissant de la référence au transfert de personnel vers l'hôpital d'Epinal.

Outre cette motion, M le Maire propose également au Conseil l'adoption d'une autre motion émanant de l'AMV (Association des Maires des Vosges) portant « Constat de la déliquescence des services de santé », motion également adressée aux conseillers.

Il invite les conseillers à en débattre.

Après avoir entendu les observations des conseillers, notamment celle de M Erik GRANDÉMANGE, sur la motion portée par l'AMV et après délibération,

Le Conseil Municipal,
21 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu la motion proposée par l'ADEMAT

➤ **Adopte** la motion de l'ADEMAT annexée à la présente délibération avec retrait de la référence sur les transferts de personnel vers l'hôpital d'Epinal

20 voix pour
00 voix contre
01 abstention : M FIORELLI

Vu le modèle de motion de l'AMV

➤ **Adopte** la motion de l'AMV annexée à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.

Le Secrétaire,

Le Maire,